

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Date de convocation : 30/01/2023

Date d'affichage : 30/01/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le six février, à vingt heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 0 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole,
M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien,
M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert

Etait excusé : M. DELETANG Grégory

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy, Mme BEAUMARD Angélique

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023-02-009

9.1. *Autres domaines de compétence des communes*

Signature d'une convention de récupération d'animaux errants avec la Fourrière Animale 37

Le Maire donne lecture d'une convention rédigée par Fourrière Animale 37 - La Taille - 37190 RIVARENNES proposant la récupération des animaux errants sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire précise que la commune a été confrontée récemment à de nombreux cas d'animaux errants qu'il n'est pas simple de gérer par manque d'infrastructure.

Cette convention permettrait de répondre plus aisément aux demandes des habitants en cas de besoin au tarif de 55 € HT pour le déplacement et 11,00 € HT pour la pension journalière, sans compter les éventuels frais vétérinaires. Cette somme sera réglée par le propriétaire de l'animal si celui-ci est identifié, ou à défaut par la commune.

Le Maire propose de recourir aux services proposés par la société FOURRIERE ANIMALE 37 et de signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention rédigée par la société FOURRIÈRE ANIMALE 37 - La Taille - 37190 RIVARENNES
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention

Pour extrait certifié conforme,

*Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert*



*Le Maire,
GUIGNARD Paul*

Envoyé en préfecture le 10/02/2023
Reçu en préfecture le 10/02/2023
Publié le **10 FEV. 2023** SLOW
ID : 037-213700586-20230210-DCM_2023_02_009-DE